

nos délibérations de la semaine dernière, il a pu constater que toutes les questions de l'opposition tendaient à savoir si oui ou non les membres de son cabinet avaient vu la note de service secrète. Ce n'est pas vrai. Ce sont les réponses des ministres qui portaient sur ce point et non les questions qu'on leur posait. Comme s'il ne suffisait pas que des ministres de la Couronne aient recours à semblable tactique pour éluder la question, il faut maintenant que le premier ministre lui-même vienne encore obscurcir les choses avec sa déclaration d'aujourd'hui. Ce qu'il faut réorganiser ici, c'est l'optique du gouvernement en matière d'intégrité.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Stanfield:** Aux termes de ce bill, le gouvernement se propose de créer jusqu'à cinq postes de ministres d'État qui seront chargés de temps en temps de régler des situations spéciales au fur et à mesure où elles surgiront. Autrement dit, nous pouvons les qualifier, je suppose, de ministres d'État chargés des éventualités. Si l'on en juge par la façon dont le gouvernement actuel fait face aux éventualités, il serait sans doute plus juste de les appeler ministres du statu quo. Leur rôle principal sera sans aucun doute de maintenir le statu quo quelle que soit la situation. Le gouvernement nous donne la mesure de sa clairvoyance en prédisant qu'il n'y aura jamais plus que cinq situations extraordinaires à un moment donné dont chacune exigerait l'attention pleine et entière d'un ministre. N'ayez crainte, cependant, car il y aura encore les ministres d'État ordinaires et les ministres sans portefeuille constamment à l'affût de difficultés venant de toutes les directions—difficultés pour le gouvernement et son image, s'entend.

En vertu du nouveau régime, ce sera un gouvernement imposant quant au nombre sinon autrement. Il y aura des superministres. Il y aura des ministres de première et de deuxième classes et des ministres subalternes, sans compter les secrétaires parlementaires dont je n'ai pas encore parlé. Sous l'aspect quantitatif, ce sera sûrement un gouvernement digne de mémoire. Ce sera un gouvernement à plusieurs étages, et nous verserons tous quelques larmes à l'idée de ce qu'il en coûtera aux contribuables canadiens qui devront payer ce supplément de salaires ministériels.

• (8.50 p.m.)

Au gouvernement comme ailleurs cependant, la taille à elle seule ne saurait résoudre les difficultés. Bien sûr, maints sujets plus importants que la solution des problèmes retiennent l'attention du gouvernement, par exemple: trouver des emplois pour les amis. Nous savons, ou du moins nous entendons dire, qu'un certain mécontentement s'est manifesté parmi les vis-à-vis au sujet des secrétariats parlementaires. Je suppose que le genre de proposition contenue dans ce projet de loi résoud d'une certaine façon ce problème. Des observateurs indépendants ont calculé qu'aux termes des propositions que renferme ce projet de loi au cours d'une législature normale d'une durée de quatre ans, pas moins de 138 députés ministériels pourraient être récompensés d'une façon ou d'une autre. C'est ce que nous pourrions appeler une mine d'or pour les députés obéissants de l'arrière-plan. Monsieur l'Orateur, nous avons des choses plus importan-

tes à faire au Canada actuellement que de créer des systèmes de favoritisme parlementaire pour les députés ministériels.

Il faudrait modifier la façon dont le gouvernement envisage une conduite appropriée à notre époque. Que le gouvernement s'en rende compte ou non, l'assiette au beurre n'est plus de mise en politique canadienne.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Stanfield:** Que fait ce projet de loi au sujet des problèmes légitimes, réels et urgents des Canadiens? Par exemple, que fait-il au sujet du chômage général? La réponse est, rien. Je mets le gouvernement en demeure de s'acquitter de ses responsabilités envers le peuple canadien. Je mets le gouvernement en demeure d'agir immédiatement pour s'attaquer à nos graves problèmes économiques. Je mets le gouvernement en demeure d'agir maintenant pour relancer l'économie. Voilà le défi auquel la Chambre doit faire face. Les Canadiens sont las d'attendre. Ils sont las de ce labyrinthe d'organisation et de réorganisation perpétuelles. Ils sont las de l'édification stérile dont le bill actuel n'est qu'un autre exemple sous bien des rapports. Ils sont las de la confusion, des prévarications et des faux-fuyants. Ils veulent qu'on agisse. Maintenant!

Là où la réorganisation s'impose, c'est dans le gouvernement de notre pays, et je suis persuadé que lorsque les Canadiens en auront l'occasion, ils y verront.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'exprimer mes opinions sur le bill à l'étude, surtout au sujet de la formation de nouveaux ministères.

J'entendais l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M Knowles) dire tantôt qu'il ne croyait pas qu'un seul député s'opposerait à ce bill. Je ne suis pas d'accord avec lui sur ce point, car des nouveaux ministères, on en a créé à l'envi depuis que nous sommes ici, et les choses ne sont pas améliorées pour autant.

Le problème du régime de pension dont parle l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre ne se réglera pas grâce aux nouveaux ministères. Cela n'a pas donné un sou à personne mais, au contraire, a contribué à endetter le pays davantage, à taxer les citoyens davantage, à vider les goussets des citoyens davantage.

On puise en grande partie à même les revenus de la population pour former de nouveaux ministères, afin de déterminer s'il existe des problèmes au Canada. Nous connaissons les problèmes, nous savons que cela ne sent pas bon au Canada, que la pollution existe partout, que les ministères sont pollués et que nos dirigeants ont la tête polluée.

La situation n'est pas réglée; au contraire, le problème s'aggrave. Nous savons ce qu'il y a à faire au Canada. Les provinces savent ce qu'elles ont à faire pour régler le problème de la pollution. Les municipalités savent qu'il faut construire des usines de filtration, mais elles n'ont pas d'argent pour les construire. La création d'un nouveau ministère réglerait-elle le problème?